



VILLE DE
LA GRAND'CROIX

PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

PROJET EDUCATIF

Accueil collectif de mineurs à dominante sportive « Activ'Sports »

I / PREAMBULE

La Grand' Croix, une ville aux portes du Pilat.

A 339 mètres d'altitude se trouve la ville de La Grand' Croix qui compte à ce jour 5137 habitants. Située en région Rhône-Alpes, au sud-est du département de la Loire, cette commune se distingue par son cadre naturel et verdoyant.

La Grand' Croix, désormais commune du canton de Rive de Gier, s'étend sur une superficie de 405 hectares. Son atout principal réside dans sa proximité avec le parc naturel du Pilat.

C'est une municipalité active, qui cherche à donner à la ville une dimension humaine et sociale. Ce projet s'inscrit dans une volonté permanente d'améliorer la qualité et la diversité des services rendus à la population.

II / CONSTAT

Nous avons mis en place en 2009 l'action « Activ'été », dont le principe était de proposer aux enfants de la commune des activités gratuites et à la carte durant 2 semaines au mois de juillet. Ces activités étaient, chacune, pratiquées sur 1 séance d'une heure ou une heure et demie.

Cette action nous a montré qu'il y a une réelle demande en matière d'activités physiques et sportives sur la commune pendant la période estivale.

Cependant, notre fonctionnement ne correspondait pas pleinement à la demande, notamment en matière d'amplitude horaire.

Ce constat nous a conduit à une réflexion quant à l'évolution de notre action « Activ'été ».

Cette réflexion nous a alors amené à la mise en place d'un nouveau projet plus ambitieux, proposant désormais aux habitants de notre commune (voire aux personnes extérieures), un accueil collectif de mineurs à dominante sportive « Activ'Sports »

Celui-ci nous a permis, depuis 2010, d'accueillir des enfants de 7 à 15 ans, puis de 8 à 17 ans depuis 2016, sur des mini-stages sportifs et culturels de 1 à 3 jours. Ces stages se déroulent sur des journées complètes de 8h30 à 17h30 avec parfois le repas et la possibilité de profiter de l'accueil du matin et du soir, respectivement de 8h00 à 8h30 et de 17h30 à 18h00.

Cette formule a permis alors à un maximum de familles de participer à notre action en offrant une amplitude horaire plus importante, mais aussi en proposant des tarifs dégressifs en fonction du quotient familial et du nombre d'enfants inscrits de la même famille.

Les stages 2023, de 1 à 3 jours, seront donc répartis en deux tranches d'âges :
8-11 ans et 12-17 ans.

A noter qu'au sein de la commune, le centre social propose aussi depuis plusieurs années un accueil collectif de mineurs. Il est donc important pour la Mairie de ne pas le concurrencer, mais au contraire de proposer une formule différente et complémentaire. Les enfants peuvent alors s'inscrire à leur gré, en alternance, au centre social et au service des sports de la Mairie.

III / ORIENTATION EDUCATIVE

Notre accueil collectif de mineurs à dominante sportive a pour objectif d'organiser des loisirs pour tous, de promouvoir les activités sportives et culturelles et de proposer une action éducative en complément de l'école.

Pour une démarche de qualité nous souhaitons développer un lieu agréable pour les enfants, un lieu de rencontres, de découvertes, d'apports pédagogiques, d'écoute, d'échanges et de dialogues avec les enfants et les familles.

Aussi, plus que jamais, dans un contexte où les liens sociaux se distendent, où les groupes s'atomisent faisant place à l'individualisme, nous affirmons notre volonté de faire de nos stages des espaces d'éducation au « vivre ensemble ».

PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil collectif de mineurs à dominante sportive

« Activ'Sports été 2023 »

I / PRESENTATION DE L'ORGANISME

L'accueil collectif de mineurs à dominante sportive est proposé par le service des sports de la Mairie de La Grand' Croix (N° 0420425CL000120-22-J01)

Il a pour objectif d'organiser des loisirs pour tous, de promouvoir les activités sportives et culturelles et de proposer une action éducative en complément de l'école.

II / METTRE EN PLACE UN ACCUEIL ADAPTE AUX ENFANTS

a) Vie quotidienne

- ✓ Mettre l'accent sur la vie collective et le respect de chacun (comportement, langage...) en impliquant les enfants dans la définition des règles de vie commune.
- ✓ Permettre à chaque enfant de prendre une place dans la vie du groupe en proposant un programme d'activités et des temps (accueil notamment) favorisant les échanges :
 - ⇒ Entre les enfants du groupe.
 - ⇒ Entre les enfants du centre.
 - ⇒ Entre enfants et animateurs.
- ✓ Favoriser une certaine mixité filles / garçons et sociale dans les groupes et dans les activités afin d'éviter tout cloisonnement.
- ✓ Impliquer les enfants dans l'installation et le rangement du matériel afin de leur permettre d'accéder à une certaine autonomie et de les impliquer dans les tâches de la vie collective.

b) Respecter le rythme des enfants

- ✓ Effectuer un accueil au cours duquel des activités peuvent être proposées aux enfants. Chacun sera libre d'y participer ou non, dans le respect de chacun. Ces activités seront mises en place dès l'ouverture de l'accueil à 8h et ce, jusqu'à 8h30, pour favoriser l'échange.
- ✓ A 8h30 les activités démarrent.
- ✓ Une collation sera proposée aux enfants dans la matinée (horaire variable selon l'activité).
- ✓ Durant la pause méridienne, un temps calme et/ou libre pourra être organisé en concertation avec les enfants.
- ✓ Une collation sera aussi proposée aux enfants dans l'après-midi (horaire variable selon l'activité).
- ✓ A 17h30, l'activité se termine et un accueil identique, à celui proposé le matin, est possible jusqu'à 18h00.

- ✓ Proposer des temps moins cadrés pour que chacun puisse vivre son temps de loisirs à sa manière dans le respect d'autrui.
Toutefois, ces temps ne devront en aucun cas se substituer aux temps d'activités proprement dits et nécessitent un accompagnement par l'équipe d'animation.
- ✓ Les temps dits « informels », « libres » doivent permettre aux enfants de se retrouver sans un animateur pour les guider dans le jeu.
L'animateur sera garant du cadre global en matière de sécurité, respect de l'autre et gestion des différends entre enfants. Ces temps seront surveillés.
- ✓ Elaborer un programme privilégiant les sorties à l'extérieur et la diversité des activités tout en tenant compte du rythme des enfants.
- ✓ Enfin, les enfants peuvent avoir des rythmes différents, ou ils peuvent être plus fatigués certains jours. Dans ce cas, il sera nécessaire d'adapter le fonctionnement du centre de loisirs au groupe, cela en concertation avec le reste de l'équipe.

c) Créer un climat sécurisant pour l'enfant.

- ✓ Donner des repères aux enfants :
 - ⇒ Dans l'espace (où se trouvent les choses ?).
 - ⇒ Dans le temps (que fait-on ? Quand ? Avec qui ? Comment ?).
 - ⇒ En rappelant les règles de vie communes.
- ✓ Permettre à chacun de participer à la vie du stage, d'évoluer au sein du groupe et d'y trouver sa place. Une vigilance particulière sera apportée au comportement de chacun et à l'intégration d'enfants (nouveaux ou anciens) dans le groupe.
- ✓ Faire respecter une certaine hygiène : lavage des mains avant le repas et après chaque activité.
- ✓ Privilégier l'accueil et la relation animateurs / enfant, animateurs / parents, en aménageant l'espace, tout en ayant une réflexion quant à la manière d'accueillir les enfants et les parents.
- ✓ Veiller à ce que les enfants aient du linge de rechange et une tenue adéquate aux sorties proposées, penser à avertir les familles verbalement en plus de l'annexe au règlement intérieur.
- ✓ Réfléchir à un aménagement de l'espace, des salles permettant aux enfants de trouver suffisamment de repères pour qu'ils se sentent bien.

d) Activités, objectifs, moyens.

Les activités sous forme de mini-stages de 1 ou 3 jours (selon les stages) sont des supports permettant d'atteindre les objectifs déterminés dans ce projet pédagogique et non une fin en soi. Elles devront contribuer à l'épanouissement physique et culturel de l'enfant.

Les activités proposées dans le cadre « d'Activ'Sports » devront être, d'une manière générale, des activités de découverte.

« Activ'Sports » ne devra en aucun cas être considéré comme un lieu d'apprentissage compétitif.

- ✓ Les activités devront susciter :
 - ⇒ La découverte de son environnement proche et des possibilités qui lui sont offertes à proximité. Découverte de sa région, de villages, du patrimoine en général.
 - ⇒ Une certaine sensibilisation à la notion de respect au sens large (respect de l'environnement, respect des locaux, respect des autres, des différences...).
 - ⇒ La solidarité.
 - ⇒ L'acquisition de savoir-faire (apprendre à...) afin d'aider l'enfant dans certaines phases d'apprentissage.

- ⇒ Un épanouissement global de l'enfant en tenant compte de ses demandes pour les impliquer dans le projet.
- ⇒ Le goût du sport et une pratique régulière.
- ✓ Les activités devront permettre de découvrir un environnement différent du cadre de vie habituel
 - ⇒ Développer les activités de plein air.
 - ⇒ Développer la découverte de milieux différents.
- ✓ Elles devront être adaptées aux enfants et à leurs possibilités.
- ✓ Mettre en place un programme favorisant la constitution d'un groupe dans le respect de chacun.
- ✓ Impliquer les enfants les plus grands dans l'organisation de certaines activités afin que petit à petit, ils deviennent acteurs de leurs loisirs.
- ✓ Les activités devront avoir un attrait ludique afin de permettre à chacun de prendre plaisir à jouer.
- ✓ Elles devront aider à lutter contre la sédentarité des enfants et l'obésité.
- ✓ Le temps d'activités étant précédé d'une mise en place de matériel et de son rangement, les enfants devront y participer régulièrement et activement.

Pour atteindre ces objectifs, nous disposons d'un certain nombre de moyens.

- ✓ Un encadrement qualifié dans l'animation et notamment dans les activités physiques et sportives.
- ✓ Des locaux agréés de qualité permettant de recevoir du public dans les meilleures conditions :
 - ⇒ 2 gymnases (la Halle des sports Emile Soulier et le Pôle Sportif Roger Rivière qui est notre lieu d'accueil.
 - ⇒ Des city stades.
 - ⇒ Des aires de jeux.
 - ⇒ Un parc de loisirs répertorié au comité de la Loire de Course d'Orientation.
 - ⇒ Un accès aux structures intercommunales (piscine, stade de foot).
- ✓ Un important stock de matériel nous permettant de pratiquer toutes sortes d'activités, autant collectives, qu'individuelles ou artistiques.
- ✓ Un matériel adapté aux temps calmes et à la restauration.
- ✓ Une situation géographique privilégiée permettant la pratique d'une multitude d'activités de plein air.

II / FAVORISER LES RELATIONS PARENTS – ANIMATEURS

Impliquer les parents dans la vie de l'accueil de mineurs :

- ✓ Diffuser les programmes d'activités, en les expliquant aux familles.
- ✓ Etre disponible et à l'écoute des enfants et des parents en ayant une réflexion particulière quant à l'aménagement des temps d'accueil.
- ✓ Favoriser les discussions avec les parents afin de « désamorcer » les éventuelles inquiétudes.
- ✓ Expliquer le déroulement de la journée : où vont se dérouler les repas, qui va s'occuper des enfants, quelles activités vont être proposées...
Ne pas oublier que si les parents sont inquiets, les enfants le seront aussi et ne profiteront pas pleinement de leur journée et de leurs activités.
- ✓ Le directeur ou l'animateur sera aussi un relais d'informations afin d'avertir les familles sur les sorties à venir et les particularités liées au programme d'activités.
- ✓ Un règlement intérieur est mis à la disposition des familles, approuvé et signé, ainsi que des fiches explicatives pour chaque activité.

III / FAVORISER LE TRAVAIL D'EQUIPE

a) Agir de manière cohérente au sein de l'équipe.

- ✓ S'impliquer dans l'élaboration des activités du Centre de Loisirs en ayant toujours en tête le projet pédagogique et les intentions éducatives qui en découlent.
- ✓ Savoir associer l'équipe aux interrogations ou aux difficultés que l'on rencontre concernant certains enfants.
- ✓ Agir de manière cohérente en ayant le même discours auprès des familles et des enfants (en cas de points de vue différents, cela doit se discuter en réunion et non devant les parents ou les enfants). En cas de doute ou d'urgence, prévenir le directeur.
- ✓ Etre attentif à sa façon d'être (comportement, langage, attitude...) et à l'image que l'on renvoie aux enfants ou aux parents.
- ✓ Savoir associer la direction aux interrogations concernant certains enfants, certaines difficultés...

b) Rôle de l'animateur.

L'animateur devra proposer des activités de loisirs dans le respect du projet pédagogique. Chaque activité est un moyen permettant d'atteindre des objectifs éducatifs.

- ✓ L'animateur devra favoriser la curiosité de l'enfant et la découverte à travers les activités. Il aura à charge de permettre aux enfants de vivre leurs temps de loisirs.
- ✓ Il devra veiller au bien-être des enfants et sera à l'écoute de leurs attentes et de leurs questions.
- ✓ L'animateur a un rôle éducatif important car il devra savoir expliquer, argumenter ses choix auprès du groupe d'enfants.
- ✓ L'animateur devra accompagner l'enfant dans une démarche de respect, d'écoute. Malgré les difficultés qui peuvent survenir, toujours privilégier les explications calmes plutôt que les sanctions.
- ✓ La convivialité est de rigueur, par conséquent le sourire et la bonne humeur sont les bienvenus.
- ✓ Mettre en place des bilans de stages et un bilan global de l'accueil collectif de mineurs à la fin de l'été en tenant compte des bilans de stages, mais aussi de la globalité du projet (de la préparation aux bilans en passant par les inscriptions, le fonctionnement, le règlement intérieur, l'équipe éducative ...).

Quelques critères d'évaluation possible :

- ⇒ Quantitatif = fréquentation, assiduité.
- ⇒ Qualitatif = comportement, évolution de l'enfant, relation au sein du groupe et avec l'équipe, respect des règles de vie.

Il sera alors éventuellement proposé des perspectives pour les années futures.

ORGANIGRAMME DE L'EQUIPE ENCADRANTE

- Directeur de l'accueil collectif de mineurs :

Fabrice CHAMBE ETAPS (éducateur territorial des activités physiques et sportives)

- Educatrices :

Aurélie BARDET ETAPS (éducateur territorial des activités physiques et sportives)
Florence SEIVE BEESAPT (brevet d'état d'éducateur sportif activités pour tous)